

Le RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est un dispositif de l'Education nationale composé de psychologues et d'enseignants spécialisés option E et G (rééducateurs).

Il peut être sollicité par :

- les enseignants, par écrit à l'aide du formulaire « demande d'intervention » (DI), après avoir rencontré les parents (même en cas de désaccord de ces derniers)
- les parents et les enfants éventuellement

Implanté au sein des écoles et intervenant sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans le traitement de la difficulté scolaire persistante. Il travaille dans un esprit pluridisciplinaire et bienveillant à l'égard de tous, enfants, familles et enseignants.

Les demandes sont analysées en réunion de synthèse par l'ensemble des membres du RASED qui propose une réponse.

L'enseignant spécialisé Option G (rééducateur)

Il est chargé des aides à dominante rééducative.

Il s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et exigences scolaires.

Les difficultés peuvent se traduire par des manifestations comportementales (agitation, inhibition, passivité, difficultés relationnelles, inattention, opposition...).

Il aide l'enfant à devenir élève, tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité psychique.

Ses missions concernent la prévention et la remédiation.

Elles visent la restauration de l'estime de soi, du désir d'apprendre et l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et/ou intellectuelles.

L'aide peut être individuelle ou en petits groupes. Il travaille en collaboration étroite avec l'enseignant de la classe

L'accord parental préalable pour la remédiation est obligatoire.

L'enseignant spécialisé Option E

Il est chargé des aides à dominante pédagogique.

En lien avec les enseignants, il apporte des éléments d'analyse aux difficultés rencontrées par les élèves et peut proposer :

- des pistes de travail pour l'enseignant (différenciation, PPRE, ...)
- des actions spécifiques qui se déroulent au sein de la classe ou en dehors, en général en petits groupes.

Les aides s'inscrivent dans les objectifs et les horaires de l'école primaire. Il s'agit d'amener l'élève :

- à prendre conscience de ses attitudes et de ses méthodes de travail, pour mieux les maîtriser
- à améliorer ses capacités d'apprentissage
- à installer les connaissances scolaires et faire l'expérience de la réussite, essentielle pour retrouver ou renforcer une bonne estime de soi.

Les parents sont informés lors de la mise en place de cette aide spécialisée et y sont associés.

Le psychologue de l'Education nationale

Le psychologue de l'Education nationale a une formation universitaire en psychologie et également une bonne connaissance du milieu scolaire.

Il intervient de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire auprès des élèves en difficultés, aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en difficulté en liaison étroite avec la famille et les enseignants.

Il réalise, si nécessaire, un examen psychologique.

Il participe aux équipes éducatives et aux équipes de suivi pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Il travaille en partenariat avec les enseignants spécialisés du RASED et avec les services extérieurs (CMP, CMPP, Services Sociaux...).

L'autorisation écrite des parents est requise.